

# REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2025

Date de clôture des inscriptions : **vendredi 14 mars 2025**

Toutes les informations et le formulaire d'inscription en ligne sur  
[Prix CIRCOM online application](#)

**Lire attentivement le présent règlement. Prière de s'y conformer sous peine de disqualification**

**RÈGLE 1.** Le Prix CIRCOM REGIONAL est ouvert uniquement aux télévisions membres de CIRCOM Regional.

Les émissions ou autres contenus réalisés par des producteurs indépendants ne peuvent être pris en considération que s'ils sont présentés et diffusés par une télévision membre de CIRCOM Regional.

**RÈGLE 2.** Toutes les inscriptions, une fois soumises, devront être confirmées par le coordinateur national ([National Co-ordinator](#)) représentant la télévision régionale auprès de CIRCOM. S'il n'y a pas de représentant, l'approbation sera prise en considération par la Présidence du Prix CIRCOM.

**RÈGLE 3.** Chaque télévision régionale peut présenter **UN SEUL programme** dans CHACUNE des catégories suivantes 1) (1) Multimédia numérique (2) Diversité dans la société (3) Documentaire (4) Divertissement et fiction (5) Journalisme d'investigation (6) Le plus original et innovant (7) Musique et arts (8) Programme d'information.

Chaque télévision régionale peut présenter **DEUX programmes** dans CHACUNE des catégories suivantes : 9) Reportages d'information. 10) Vidéo journalisme. 11) Jeunes Talents.

Veuillez noter que dans la catégorie « **Programme d'information** », vous devez indiquer **UNIQUEMENT votre programme d'informations** du **mercredi 12 février 2025**. Un programme d'information d'un autre jour n'est pas acceptable.

Un total de 14 programmes pourra donc être proposé par télévision régionale sur l'ensemble des catégories.

**RÈGLE 4.** Seule exception, les séries, pour lesquelles différents épisodes pourraient concourir dans différentes catégories. Des éléments de certains programmes inscrits dans d'autres catégories peuvent aussi concourir dans les catégories « Jeunes Talents » et « Vidéo Journalism » et les programmes qui figurent dans la catégorie « reportage d'information » peuvent également concourir dans la catégorie « Programme d'information ».

**RÈGLE 5.** Tous les programmes doivent avoir été diffusés pour la première fois entre le samedi 23 mars 2025 et le vendredi 14 mars 2025, date de clôture des inscriptions.

**RÈGLE 6.** Les programmes doivent être livrés tels qu'ils ont été diffusés, sauf pour les ajouts exigés par la clause 8 (sous-titrages).

**RÈGLE 7.** Chaque inscription doit être accompagnée d'une note explicative en anglais ou en français (au maximum 250 mots) afin de permettre aux membres du jury de bien comprendre les raisons à l'origine de ce programme, les qualités de ce programme, son impact sur l'audience et tous les autres éléments qui font de ce programme un lauréat potentiel. Pour réduire les frais, les traductions en anglais, réalisées sur des sites gratuits de traduction en ligne sont acceptées.

Veuillez noter que, pour réduire les coûts d'entrée des stations, il est acceptable que les traductions en anglais ou en français soient basées sur Google Translate ou d'autres systèmes similaires en ligne.

**RÈGLE 8.** Les programmes doivent être sous-titrés en anglais y compris ceux en langue anglaise. Il ne s'agira en aucun cas d'un sous-titrage professionnel. Les sous-titres doivent simplement permettre la compréhension du document. Pour les sous-titrages aussi, la traduction réalisée sur des sites gratuits de traduction en ligne est acceptée. Les documents non sous-titrés seront en revanche disqualifiés.

**RÈGLE 9.** Le formulaire d'inscription (la note explicative et tout autre support matériel doivent être envoyés au plus tard le vendredi 14 mars 2025. L'inscription se fait en ligne : [Prix CIRCOM online application](#).

**RÈGLE 10.** Les programmes devront être téléchargés au format **codec H.264** au plus tard **le vendredi 14 mars 2025**. Une confirmation de réception vous sera envoyée une fois la vidéo reçue

**RÈGLE 11.** Le prix en espèce remis à tout gagnant de toute catégorie sera payé **UNIQUEMENT** si la diffusion ou la livraison par les stations membres de CIRCUM de la participation gagnante est autorisée par le participant, sans paiement pour les droits.

Si tous les droits ne peuvent être mis à disposition librement, le prix du gagnant de la catégorie se limite au trophée, au certificat et à la participation à la conférence annuelle et au gala CIRCUM, comme indiqué ci-dessous. Aucune récompense en argent ne sera décernée.

La télévision gagnante convient que si elle n'informe pas correctement CIRCUM, ou toute télévision membre souhaitant diffuser son programme, de toute restriction sur l'utilisation des droits, elle sera responsable de tout autre paiement de droits encouru ou de toute action en justice qui pourrait s'ensuivre en relation avec une telle utilisation abusive des droits.

Dans le cas du Grand Prix, la récompense en espèces peut être versée indépendamment des restrictions de droits.

**RÈGLE 12 :** Aucune participation ne se verra attribuer le statut mention spéciale (Commended) à moins que le participant ne garantisse que le programme est libre de tous les droits de transmission ou de livraison pour les stations membres de CIRCUM.

La télévision régionale qui a obtenu une mention spéciale (Commended) convient que si elle n'informe pas correctement CIRCUM ou toute télévision membre souhaitant transmettre ou livrer son programme « Commended » de toute restriction sur l'utilisation des droits, elle sera responsable de tout autre paiement de droits ou actions en justice qui pourrait s'ensuivre en relation avec une telle utilisation abusive des droits.

**RÈGLE 13.** La période pendant laquelle les télévisions régionales membres de CIRCUM peuvent diffuser gratuitement un programme Lauréat ou ayant obtenu une mention spéciale **est limitée du 1er juin 2025 au 31 août 2026 inclus**. Toute transmission ou livraison en dehors de cette période fait l'objet d'une négociation bilatérale entre les télévisions.

**RÈGLE 14.** Les participants ayant obtenu un prix (lauréat ou mention spéciale) acceptent que leur programme puisse être mis à disposition sur les plateformes de diffusion en continu des TV membres pour une diffusion en streaming d'une durée de 48 h à partir du début de la diffusion. Par souci de clarté, la cession des droits d'utilisation pour les plates-formes des réseaux sociaux n'est pas concernée.

**RÈGLE 15.** Une version internationale, sans sous-titrage, de tout Lauréat ou de toute télévision ayant reçu une mention spéciale doit être fournie au secrétariat de CIRCUM si et quand cela est demandé, avec un scénario et une partition musicale, si une station membre de CIRCUM souhaite utiliser les droits de diffusion ou de livraison lorsqu'ils sont disponibles.

**RÈGLE 16.** Les participants acceptent à l'avance les projections promotionnelles non diffusées organisées au nom du Prix CIRCUM Regional et pour d'autres utilisations non diffusées, y compris la diffusion en ligne, pour la promotion de CIRCUM et du Prix. Cette exigence comprend les participations dont les droits de diffusion et de diffusion sont restreints.

**RÈGLE 17.** Les participants acceptent à l'avance que de brefs extraits de programmes puissent être diffusés gratuitement ou livrés en ligne dans le cadre de reportages régionaux ou de sujets promotionnels sur le Prix CIRCUM Regional et dans tout programme sur la cérémonie de remise des prix ou sur les prix. Cette exigence comprend les participations dont les droits de diffusion et de diffusion sont restreints.

**RÈGLE 18.** Les lauréats et ceux qui ont obtenu une mention spéciale « Commended » doivent fournir une copie du script en anglais ou en français et dans la langue d'origine sur demande. Ceci est essentiel pour les télévisions membres qui souhaitent les diffuser. Le script n'est pas une exigence pour les autres entrées.

**RÈGLE 19.** Tous les frais d'expédition du courrier, de douane, d'assurance, le cas échéant, seront payés par le participant.

**RÈGLE 20.** Les documents du programme fournis pour le jury du Prix seront conservés par CIRCUM dans ses archives.

**RÈGLE 21.** Les récompenses et trophées sont remis à la télévision membre de CR qui a obtenu un prix, à charge pour elle de choisir son représentant à la Conférence annuelle, au gala de CIRCUM pour la cérémonie de remise des prix et aussi de décider de l'affectation de ce prix.

**RÈGLE 22.** Dans le cas du lauréat de la catégorie « Jeunes Talents » où un stage est proposé à l'intéressé(e) en guise de récompense, CIRCUM Regional gèrera l'argent dèvolu à cette catégorie pour organiser le stage, entièrement pris en charge par CIRCUM et pour s'assurer que cet argent sera bien dèvolu au stage. Si, pour une raison quelconque, il s'avèrait impossible d'organiser ce stage, un accord sera trouvé entre CIRCUM Regional, le sponsor (TVR) et le lauréat pour tirer le meilleur profit de cette distinction.

**RÈGLE 23.** Une télévision régionale qui propose un programme, en particulier une coproduction, est tenue d'en informer les différents partenaires. Le prix est remis à la télévision régionale qui a sélectionné le programme, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.

**RÈGLE 24.** Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme qui obtient un prix, le montant de ce prix sera destiné à tous les coproducteurs, à charge pour eux ensuite de décider de l'affectation de ce prix. En cas de litige, la décision de CIRCUM Regional fait seule autorité.

**RÈGLE 25.** Les télévisions coproductrices peuvent soumettre différents programmes d'une même série.

**RÈGLE 26.** Si une télévision qui parraine une catégorie devait être lauréate de cette même catégorie, il lui sera à nouveau permis de recevoir l'argent du prix.

**RÈGLE 27.** La télévision lauréate prend l'engagement d'envoyer une personne qualifiée à la cérémonie de gala pour la remise du trophée et du certificat sur scène, accepte que cette personne participe à tout atelier sur le Prix, accepte de discuter de sa participation et de participer à toute autre promotion du Prix. Un manquement à cette règle privera la télévision régionale de son trophée ainsi que du montant du prix et des frais de déplacement et d'hébergement.

**RÈGLE 28.** La télévision qui a obtenu la mention spéciale « Commended » prend l'engagement d'envoyer une personne qualifiée à la cérémonie de gala, accepte d'être présent à tout atelier sur le Prix, accepte de discuter de sa participation et de participer à toute autre promotion du Prix. Un manquement à cette règle privera la télévision régionale des frais de déplacement et d'hébergement.

**RÈGLE 29.** De toutes les traductions existantes du règlement du Prix CIRCUM Regional, seule **la version anglaise fera autorité.**

**RÈGLE 30.** En cas de litige, la décision de la présidente du Prix CIRCUM, Mojca Recek, fait seule autorité et tous les participants doivent s'y conformer. Le Comité Exécutif de CIRCUM Regional est informé de tout litige majeur.

## COMMENT INSCRIRE VOTRE PROGRAMME

La vidéo doit être soumise par le biais du formulaire en ligne du [Prix CIRCUM online application](#). Vous recevrez des instructions détaillées par courriel lorsque vous soumettrez votre formulaire d'inscription.

La taille maximale du fichier est limitée à 10 GB : attention, ceci est une vidéo servant au visionnage. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle soit en PAD.

La norme de codage vidéo retenue est **H.264**. Aucun autre format ne sera accepté.

Merci d'identifier vos vidéos par un numéro unique, la catégorie, le titre et l'antenne d'origine. Ce procédé vous évitera la perte de la vidéo et, de notre côté, représentera un gain de temps précieux. Merci de vous y conformer, cela nous permettra de traiter plus sereinement les quelques 200 programmes attendus dans un délai relativement court.

Les entrées vidéo seront vérifiées quotidiennement par Tonja Stojanac du Secrétariat CIRCUM. Chaque entrée recevra une réponse de Tonja indiquant si tout est en ordre ou s'il manque quelque chose, comme des sous-titres. S'il y a un problème, il vous sera conseillé de télécharger à nouveau.

N'attendez pas le dernier jour, la date limite des inscriptions avec tous les éléments demandés est **le vendredi 14 mars 2025**. Il pourrait y avoir un embouteillage de trafic vidéo retardant votre entrée au-delà de cette date.

**Pour les programmes proposés par France3 :**

**Lucie Durand du bureau CIRCUM Regional à France 3 Alsace, se chargera de faire vos inscriptions en ligne.**

Merci de prendre contact avec elle à cette fin (coordonnées en fin de document).

## DROITS RESTREINTS/RÉSERVÉS ET CIRCULATION DES PARTICIPATIONS

En 2025, les participations seront acceptées pour la première fois, même si aucun droit ne pourra être mis à disposition pour la diffusion ou toute autre transmission par les membres de CIRCUM.

Ce changement reflète la nature de plus en plus mondiale de la création et de la production vidéo, même pour les stations régionales, ainsi que la complexité croissante entourant les auteurs et les propriétaires de ce produit, et les divers moyens de diviser et d'exploiter les droits sur le contenu et la distribution.

Ignorer ce changement dans l'industrie des médias signifie qu'un grand nombre des meilleurs programmes produits par les stations membres de CIRCUM n'ont pas pu être inscrits au Prix. Par conséquent, certains des meilleurs programmes produits par les membres de CIRCUM n'ont peut-être jamais pu être inscrits au Prix.

Ce changement permettra au Prix d'attirer les meilleures productions et de promouvoir la qualité et l'étendue de la création vidéo de service public dans les régions.

Il n'y a que deux restrictions :

- 1- Aucune récompense en espèces ne sera décernée à une candidature Lauréate dont les droits ne peuvent être entièrement libres. La valeur monétaire du programme est supposée avoir déjà été exploitée par la vente des droits.
- 2- Toute mention spéciale « Commended » doit être libre de droits. Cela permettra de sélectionner un « Commended » dont le contenu n'a pas été entièrement exploité commercialement, et probablement avec des budgets plus importants et par des stations plus grandes.

Cependant, CIRCUM souhaite toujours encourager la diffusion des meilleurs programmes et contenus parmi ses stations membres, et pas seulement des lauréats et des mentions spéciales, afin de promouvoir la qualité de la production des médias de service public, de permettre aux auditoires régionaux d'apprendre d'autres régions d'Europe et d'aider les régions moins bien financées à améliorer leur grille horaire et leur service à leur communauté.

**Tous les participants doivent donc indiquer clairement l'état des droits de leurs participations sur le formulaire d'inscription en ligne :**

**OUI** CETTE ENTRÉE EST DISPONIBLE GRATUITEMENT ET SANS FRAIS POUR LES STATIONS MEMBRES DE CIRCUM, JUIN 2025-FIN AOÛT 2026

**OUI**, CETTE ENTRÉE EST DISPONIBLE POUR LES STATIONS MEMBRES DU CIRCUM, DE JUIN 2025 À FIN AOÛT 2026, MAIS SOUS RÉSERVE DU REMBOURSEMENT DE FRAIS LIMITÉS MAIS INÉVITABLES, COMME CONVENU BILATÉRALEMENT.

**NON**, CETTE RUBRIQUE NE PEUT PAS ÊTRE MISE À DISPOSITION CAR LES DROITS SONT RÉSERVÉS

*Veillez cocher la case pour que votre intention soit claire. Merci.*

Il est fortement conseillé aux télévisions qui choisissent de diffuser un programme de s'assurer qu'elles disposent effectivement des autorisations de droits appropriées par écrit de la part du fournisseur et des titulaires de droits avant la diffusion. Les erreurs peuvent être coûteuses et CIRCUM n'accepte aucune responsabilité.

La réglementation est susceptible de varier d'un pays à l'autre. Il serait très peu judicieux de se fier à la parole donnée, de bonne foi, par certains prestataires.

Lorsque des programmes peuvent être mis à disposition, il peut encore y avoir des redevances limitées pour payer les droits, la création de copies internationales, la production de scénarios ou les frais administratifs. Ceux-ci seront payables par la station de réception et d'émission, sauf accord bilatéral contraire. De plus, il incombera à la station réceptrice d'organiser et de payer la diffusion de la programmation.

Le secrétariat CIRCUM conserve les coordonnées des participants et vous mettra en contact, mais n'organisera pas la livraison, ne surveillera pas votre accord bilatéral et ne sera pas tenu responsable des violations des droits ou de l'accord en cas de litige.

## SOUS-TITRAGE ET TRADUCTION

CIRCOM Regional comprend que les coûts de traduction et de sous-titrage aient pu, dans le passé, limiter le nombre de Télévisions membres de s'inscrire. Il est souhaitable de réduire ces coûts au minimum, tout en gardant la capacité de juger efficacement les programmes.

Il est important de préciser que **le but de la traduction dans la langue anglaise est de permettre aux juges internationaux de comprendre les raisons à l'origine du programme et pourquoi il serait susceptible de gagner**. Pour atteindre ce niveau de compréhension, il n'est pas nécessaire d'avoir une traduction en prose anglaise irréprochable. **Une traduction simple suffit**, à condition que le texte soit compréhensible pour les juges internationaux.

La qualité de la traduction automatique continue de s'améliorer, mais plus principalement pour les langues les plus utilisées. Les tests que nous avons effectués ont montré que le fonctionnement des principales langues à travers le **système Google Translate** peut fournir un niveau acceptable d'anglais – mais certaines phrases nécessiteront une correction personnelle. De nombreuses stations utilisent de tels systèmes et les économies sont substantielles.

La qualité du sous-titrage ne doit pas nécessairement correspondre à la norme de diffusion avec Time code. Les sous-titrages sont destinés uniquement aux juges. Ils permettent aux juges de suivre le programme sans avoir à surveiller un script écrit, évitant ainsi de devoir demander à tous les participants de fournir des scripts, ce qui rajouterait des frais.

Le coût du sous-titrage était auparavant une barrière à l'entrée. Il le sera encore si les participants sont obligés d'ajouter des sous-titres standards non nécessaires ou s'ils sont contraints d'ajouter des sous-titres à des tarifs internes conçus pour la diffusion et non pour le seul visionnage hors ligne.

Le Prix ne peut rien faire contre de telles restrictions, mais il existe de nombreux systèmes de sous-titrage en ligne bon marché, voire gratuits, pour le sous-titrage "à faire soi-même" au standard nécessaire pour le Prix.

## LES PRIX : CE QUE VOUS POUVEZ GAGNER

### Grand Prix

2000 euros (en plus du prix de la catégorie).

Certificat de réussite.

Trophée.

Ce prix, qui comprend une somme d'argent, est ouvert à tous les participants, indépendamment des restrictions de droits sur le contenu.

Le lauréat du Grand Prix sera annoncé lors d'une cérémonie de gala organisée dans le cadre de la conférence annuelle de CIRCOM à Barcelone, le 22 mai 2025, un événement organisé par CCMA Catalogne, Espagne.

### Prix par catégorie : Les lauréats de toutes les catégories, à l'exception de la catégorie Jeunes Talents

Trophée.

Certificats de réussite.

1000 euros, à condition que le contenu primé soit garanti disponible pour les stations membres de CIRCOM, entièrement libre de droits ou de coûts supplémentaires.

Invitations à assister au gala de remise des prix.

Voyage (classe économique) à la conférence et au gala de CIRCOM et jusqu'à deux nuits d'hébergement pour deux représentants de la télévision lauréate (avec un plafond de 2000 euros).

Il est prévu que l'un des deux représentants soit un jeune professionnel qui bénéficiera particulièrement des sessions de la conférence et du réseautage.

### Catégorie Prix : Gagnant Jeune talent

Trophée.

Il n'y a pas de récompense directe en espèces, mais une contribution d'un montant maximum de 2000 euros est versée pour l'organisation d'un stage pour le lauréat dans une autre télévision membre, sous réserve d'accord et de disponibilité ;

Certificat de réussite.

Invitations à assister au gala de remise des prix.

Voyage (classe économique) à la conférence et au gala de CIRCOM et jusqu'à deux nuits d'hébergement pour deux représentants de la station gagnante (avec un plafond de 2000 euros).

L'un des deux représentants devrait être un jeune professionnel qui bénéficiera particulièrement des sessions de la conférence et du réseautage.

## **Prix par catégorie : Mention spéciale dans toutes les catégories, à l'exception de la catégorie Jeunes talents**

Certificats de réussite.

Invitations à assister au gala de remise des prix.

Voyage (classe économique) à la conférence et au gala CIRCOM et jusqu'à deux nuits d'hébergement pour un représentant de la Télévision gagnante (avec un plafond de 1000 euros).

Il n'y a pas de prix dans la catégorie Jeunes talents.

**L'annonce des lauréats et des mentions spéciales sera normalement faite dans la semaine suivant la fin de l'évaluation, une fois que toutes les décisions du jury auront été confirmées par le président du Prix CIRCOM.**

## **CRITÈRES D'ATTRIBUTION : TOUTES LES CATÉGORIES**

L'intention et l'objectif de ces prix sont de souligner la grande qualité de la production vidéo créative et de la diffusion de contenu dans et par les régions d'Europe.

### **Pertinence régionale**

Dans toutes les catégories, les juges rechercheront la pertinence régionale, même si les programmes ne sont pas diffusés ou si le contenu n'est fourni que dans la région où ils ont été réalisés.

Par « pertinence régionale », on entend :

- un contenu produit dans la région et destiné à être regardé dans la région, ou
- un contenu produit dans la région mais principalement destiné à un réseau national ou à une audience internationale, ou
- un contenu mettant en lumière les problèmes ou le mode de vie d'une région spécifique, qu'il soit destiné à une audience régionale, nationale, en réseau ou internationale.

Les candidats doivent s'attendre à ce que, dans un concours axé sur la création de contenu régional (ou de petit pays), les juges seront invités et auront le devoir de prendre en compte la pertinence régionale comme indiqué ci-dessus.

### **Vérifier les critères et les conditions d'entrée**

Il est important de vérifier les critères de la catégorie ainsi que les critères généraux ci-dessus. Assurez-vous que votre programme remplit les conditions requises pour la catégorie de prix que vous avez choisie. Si vous vous inscrivez dans la mauvaise catégorie, vous risquez d'être disqualifié ou les juges pourraient ne pas être en mesure d'examiner votre programme sur la base de ses mérites.

Les candidats doivent s'assurer que toutes les pièces jointes requises par le jury ont été transmises.

Merci de vérifier également que votre inscription en ligne a bien été prise en compte et validée par le coordinateur national de CIRCOM Regional du pays du diffuseur ou, s'il n'y en a pas, par le président du Prix CIRCOM. La coordinatrice Nationale pour la France est Mme Fanny Klipfel.

### **Le jury**

Les membres du jury rechercheront, toutes catégories confondues, l'excellence et l'originalité créative. Ils chercheront aussi à comprendre comment le contenu a été distribué, étant donné les multiples formes de distribution s'offrant à nous actuellement.

Dans certaines catégories, le jury s'attendra avant tout à du journalisme de qualité. Ils seront particulièrement sensibles au fait que les médias de service public recherchent une approche plus « ascendante » pour le contenu plutôt qu'une approche plus traditionnelle.

Les juges ne sont pas tenus de transférer les programmes entre les catégories si les programmes ont été inscrits par erreur.

### **Mention spéciale « Commended »**

Le prix décerné « Mention spéciale » dans une catégorie est attribué par les juges et le président du Prix à un programme dont le mérite est exceptionnel et qui le distingue des autres. Il peut s'agir, par exemple, des circonstances dans lesquelles le programme a été réalisé, d'une originalité exceptionnelle, de compétences particulières en matière de production, des personnages représentés ou d'une autre qualification. Le président du jury précisera les raisons de l'attribution du prix dans le rapport de la catégorie.

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION : PAR CATÉGORIE

### GRAND PRIX CIRCOM REGIONAL



TELEWIZJA POLSKA

Ce Grand Prix est financé par TVP, la télévision polonaise.

Aucune inscription n'est possible pour ce Grand Prix. Le lauréat sera directement sélectionné par les membres du jury, y compris son Président, parmi les lauréats des catégories ci-dessous.

### MULTIMEDIA NUMERIQUE



Ce prix est financé par ORF, la télévision Autrichienne.

Cette catégorie récompense les efforts et l'enthousiasme d'une télévision régionale à utiliser tous les aspects de la technique numérique pour améliorer la création ou la diffusion de contenu et l'interactivité avec son auditoire.

Dans le monde actuel des médias et des communications, il est essentiel de s'adresser aux gens en tant que citoyens, et pas seulement en tant que consommateurs. C'est pourquoi les entrées doivent se concentrer sur la qualité distinctive des médias, avec un accent sur la cohésion sociale, la valeur publique et tout type de pertinence et de préoccupation sociétale.

La télévision régionale moderne a des « utilisateurs » qui « communiquent » via « des dispositifs numérique » ainsi que des téléspectateurs qui regardent la télévision. Comment pouvez-vous démontrer au mieux que vous comprenez et utilisez cela?

L'excellence numérique doit être démontrée dans le style et par l'approche du contenu, qu'il s'agisse de « narration » dans l'actualité ou d'autres genres ou un mélange de tous. Cela peut inclure toutes les productions de qualité telles que les graphiques, le son, le montage, les reportages en direct... Tout ce qui, en fait, apporte une valeur supplémentaire au téléspectateur en utilisant la créativité numérique.

Cela pourrait également englober des projets qui ne seraient pas autrement possibles, sauf dans un monde numérique. De nos jours, une télévision a la technologie et la capacité d'atteindre et de solliciter la réponse de ses auditoires au-delà des limites d'une version linéaire de contenu de radiodiffusion.

Cela peut inclure des liens bidirectionnels, des services diffusés en continu, une assistance aux téléspectateurs et aux utilisateurs, des projets régionaux impliquant son public.

Le programme devrait être une vidéo de compilation de pas plus de 10 minutes qui explique l'activité. Le support écrit doit expliquer clairement aux juges pourquoi ce programme est digne de mérite et quels éléments de l'« excellence numérique » sont offerts. De plus, le participant peut ajouter un lien vers un site Web pour donner aux juges plus d'explications ou des preuves de la manière dont les téléspectateurs et les utilisateurs sont impliqués.

Les juges se pencheront particulièrement sur les télévisions régionales qui en sont au début de l'exploitation des opportunités numériques pour ajouter des services à leurs téléspectateurs et utilisateurs. Aucune télévision régionale ne devrait croire que l'inscription dans cette catégorie n'est pas pour elle.

## DIVERSITÉ DANS LA SOCIÉTÉ

france.tv

Ce prix est parrainé par France Télévisions. Il met les télévisions régionales de service public d'Europe face à leur devoir : refléter et développer une société multiculturelle.

Le jury sera sensible aux programmes et reportages basés sur des faits réels qui reflètent les minorités et tout ce qui a trait à des groupes minoritaires quels qu'ils soient et, surtout, qui traitent des problèmes contemporains.

Les programmes ou les reportages pourront traiter de problèmes et d'événements controversés. Il s'agit avant tout de permettre aux téléspectateurs de mieux comprendre les différents points de vue.

Les programmes ou reportages peuvent être issus d'unités de production spécifiques aux minorités mais aussi de toutes les autres unités de production. Ces programmes peuvent s'adresser avant tout aux minorités, mais le jury préférera des programmes destinés au grand public, avec comme objectif d'atteindre une meilleure compréhension mutuelle.

La définition du terme "diversités" est assez large de manière à refléter les différentes composantes de la communauté qui méritent une attention particulière sur le plan social, politique ou par les médias eux-mêmes. Par « diversités » on entend minorités ethniques ou culturelles, sans exclure les minorités linguistiques ou tout autre groupe minoritaire, tels que les handicapés physiques ou mentaux, les minorités sexuelles ou les personnes âgées.

Cependant, il est clair que des groupes de personnes relativement peu nombreuses, tels que les supporters d'une division de football mineure ou les amateurs de musique médiévale anglaise pourraient estimer qu'ils n'ont pas l'attention qu'ils méritent. Mais pour le Prix CIRCOM, ces groupes ne relèvent pas de la catégorie « diversité » telle que définit par le jury.

Tout comme pour les autres catégories, le jury recherchera avant tout l'excellence dans tous les domaines : réalisation, mise en image et montage, qualité du scénario et impact de l'histoire sur le téléspectateur.

Il serait utile pour le jury d'obtenir tout type d'information concernant le contexte du programme ou reportage.

## DOCUMENTAIRE

RTE

Cette catégorie est parrainée par RTE, la télévision irlandaise.

Les programmes documentaires admis dans cette catégorie doivent traiter un thème unique. Le thème comme la diffusion peuvent dépasser le cadre strictement régional. Il peut s'agir de la déclinaison régionale d'une problématique nationale ou internationale.

Le jury apprécie avant tout la force de la ligne éditoriale et la qualité de la réalisation. De même, une vision personnalisée, une perspective originale sont de nature à retenir l'attention.

Les documentaires de facture résolument moderne et faisant appel à la créativité sont les bienvenus. Les membres du jury prennent également en compte les qualités artistiques et cinématographiques du documentaire. Le jury sera particulièrement sensible aux nouvelles écritures.

Si le documentaire fait partie d'une série, un seul programme sera visionné.

Les documentaires à thèmes multiples ne peuvent pas être pris en compte dans cette catégorie.

Veillez noter qu'il existe des possibilités d'inscription à des programmes sous forme documentaire dans plusieurs autres catégories de Prix : Diversités dans la société, Plus original et innovant, Musique et arts, Journalisme d'investigation.

## DIVERTISSEMENT ET FICTION

RTP G

Cette catégorie est parrainée par deux stations régionales RTP Portugal et TVG Galice, Espagne

Elle cherche à mettre l'accent sur le rôle des télévisions régionales à divertir leur public en mettant en avant l'importance de la

fiction et du divertissement dans l'expression culturelle régionale.

Il peut s'agir d'un programme complet ou de programmes courts (hors infos) faisant partie de programmes diffusés à la télévision ou en ligne.

Ces programmes peuvent aller du théâtre aux spectacles « glamour », en passant par les comédies, les jeux, les jeux-questionnaires, les formats magazines. Ne sont pas concernés les films et les programmes musicaux ou artistiques qu'il vaut mieux inscrire dans la catégorie « Musique et Arts ».

Si le programme est une fiction, ce programme doit refléter la culture ou traiter de problématiques relatives à sa région d'origine.

Les membres du jury recherchent avant tout des formats et des spectacles qui sont conçus pour être engageants et visent avant tout à donner du plaisir. Ils seront attentifs à tous les éléments tels que l'image, le son, le décor du studio, la présentation...

## **JOURNALISME D'INVESTIGATION**



Ce prix, parrainé par le Conseil de l'Europe, récompensera tout reportage, film, documentaire ou toute autre forme de programme avec une approche basée sur l'investigation dans le journalisme télévisé régional.

Les reportages et documentaires de cette catégorie doivent aller plus loin que la plupart des reportages régionaux habituels pour explorer ce qui se cache derrière les nouvelles quotidiennes ou révéler ce que certaines personnes ou organisations préfèrent garder caché.

Pour se qualifier, le journaliste doit réaliser une enquête journalistique approfondie et de haut niveau, avec une volonté éditoriale claire pour aller au-delà des simples faits.

Les membres du jury seront particulièrement attentifs aux reportages pour lesquels l'investigation journalistique aura non seulement permis de révéler et rendre publiques de nouvelles vérités, mais également de réparer des injustices ou promouvoir un débat public.

Les investigations peuvent avoir une importance nationale ou internationale mais le jury sera particulièrement sensible aux programmes à résonance régionale.

Tous les sujets, basés sur des investigations, sont les bienvenus. Le jury sera plus sensible aux sujets qui prennent en considération les objectifs du Conseil de l'Europe :

- Défendre les droits de l'Homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit.
- Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité.

## **PRIX DU PROGRAMME LE PLUS ORIGINAL ET LE PLUS INNOVANT**



Ce prix parrainé par NRK, la télévision norvégienne, récompense les programmes, peu importe le genre, dont l'approche est particulièrement originale. Le jury ne limitera pas uniquement son choix aux programmes qui concourent dans cette catégorie, mais l'élargira également aux autres catégories. Les critères de sélection ont été un peu élargis pour encourager l'inscription de programmes plus enclins à l'innovation tant derrière la caméra que devant la caméra.

Il est difficile de définir ce qu'on entend par original. Par contre, le terme « innovant » est peut-être plus explicite et peut englober tout ce qui est « nouveau » et peut inclure des exemples sur internet ou ce qui se passe derrière la caméra ainsi que la diffusion télévisuelle traditionnelle.

Les membres du jury rechercheront un programme de nature à les captiver, soit parce que l'histoire, tellement surprenante, marque les esprits, soit parce que l'approche, si différente des programmes classiques, en fait quelque chose de très spécial. Dans cette catégorie, on peut aussi imaginer des programmes mettant en avant des nouveautés techniques qui pourraient stimuler les collègues d'autres télévisions régionales.

Histoire inédite, portrait de personnalités hors du commun, illustration sonore particulière, sans oublier l'art et la manière de réaliser (décor, cadrage, rendu antenne, habillage et nouveau format ...). Autant de critères, parmi d'autres, qui seront pris en considération.

Bref, c'est quelque chose qui rend le programme différent des attentes habituelles des programmes régionaux et qui fait dire aux juges : « Waouh ! Félicitations. J'aurais aimé que ma chaîne y ait pensé – et c'est quelque chose que nous pourrions essayer aussi ».

## MUSIQUE ET ARTS



Cette catégorie parrainée par TG4, la télévision irlandaise, met en lumière la portée sociale de la musique et des arts et sa contribution à la culture régionale à travers les contenus vidéo créatifs.

Les programmes peuvent être des programmes courts, des documentaires ou la couverture de prestations musicales ou artistiques.

Le sujet est vaste. Il recouvre tant la contribution par des individus à la vie musicale et artistique que la couverture des événements artistiques et musicaux. Il peut s'agir de questions ayant trait à la performance artistique ou musicale, ou sa capacité à contribuer à la cohésion de la société. Tous les sujets qui traitent de la musique et des arts en général, de leur valeur, de la passion qu'ils suscitent peuvent concourir.

Le terme « arts » englobe des domaines variés tels la peinture, la sculpture, la vidéo, la danse et d'autres activités. Cependant il existe une catégorie « Divertissement et fiction » qui inclut tout ce qui a trait à la réalisation d'une œuvre de fiction.

Dans le cas de programmes courts ou documentaires, les membres du jury seront particulièrement attentifs à la qualité et à l'intérêt de l'histoire, au narratif, à l'excellence technique et à son impact.

Lorsque le programme est basé avant tout sur la performance, les membres du jury seront surtout attentifs à la qualité de la réalisation, à l'image, au son et à la mise en scène.

## PROGRAMME D'INFORMATION



Cette catégorie est sponsorisée par RPO, qui coordonne les activités des TV régionales des Pays-Bas. Elle récompense l'excellence dans ce qui est l'essence même des TV régionales publiques : les programmes d'information et les services d'information en ligne.

Il vous est demandé de saisir votre programme d'actualités **UNIQUEMENT mercredi 12 février 2025**. Les informations diffusées un autre jour ne sont pas acceptées.

Cela donnera une occasion unique de rendre disponible et de juger ce qui se passe et ce qui est considéré comme important dans les régions à travers l'Europe au cours de la même période de 24 heures.

Cette règle a été introduite pour le Prix CIRCOM 2024 et s'est avérée très efficace. Les années précédentes, deux inscriptions par station étaient autorisées dans cette catégorie ; en 2024, il n'en restait évidemment qu'une. Mais le nombre d'inscriptions n'a pas diminué.

Vous devez vous assurer **À L'AVANCE** que vous pouvez enregistrer les émissions d'information programmées et en ligne ce jour-là.

Le jury souhaite voir une émission d'information présentant tous les aspects changeant de la société - événements, questions sociales, politique, sport, culture, scandales, anecdotes - réunis dans un rendez-vous à ne pas manquer. L'émission est le point où les habitants de la région peuvent se "réunir" pour découvrir ce qui se passe dans leur communauté.

De nos jours les téléspectateurs ne sont plus seulement « consommateurs » de programmes d'information en direct mais également de programmes d'information en ligne. Malgré l'intitulé de cette catégorie (« programmes d'information »), celle-ci propose ainsi une offre plus large.

Les membres du jury s'attendent à trouver les valeurs et compétences de base dans la sélection des informations et leur présentation. Ils espèrent trouver une gamme de nouveaux reportages qui mettent l'accent sur les régions et suscitent l'intérêt de leurs habitants.

Le programme peut être réalisé en studio ou en extérieur. Pour la partie studio, les membres du jury seront particulièrement attentifs à tous les éléments contributifs : l'image, le son, les graphiques, le montage, l'éclairage et le décor du studio.

Il est également dans l'intérêt de la télévision régionale de démontrer les efforts déployés pour diffuser le programme le plus largement possible, à la fois en streaming ou en ligne et pas seulement par une diffusion linéaire.

Le jury appréciera le programme dans son ensemble. Un reportage sur un thème unique, bien que fort ou exceptionnel, ne suffira pas à se qualifier, étant donné qu'il existe une autre catégorie intitulée « Reportages d'information » qui récompense ce type de reportages.

## REPORTAGE D'INFORMATION



Cette catégorie est parrainée par EITB, Pays basque, Espagne.

Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes.

Les programmes qui pourront concourir cette année dans cette catégorie sont des reportages multi plateformes (jusqu'à 5') quel que soit leur moyen de diffusion (qu'il s'agisse d'une diffusion traditionnelle ou par internet...).

Quel que soit le mode de diffusion, les membres du jury porteront une attention particulière à la narration et à l'innovation développées dans ces reportages multi plateformes.

Les membres du jury favoriseront les programmes qui proposent une approche résolument moderne, qu'il s'agisse de programmes tournés en extérieur ou en studio.

Ces dernières années ont démontré que les producteurs d'informations doivent déployer davantage d'efforts pour comprendre et impliquer leur public. Pour cette catégorie les juges tiendront compte non seulement du contenu du reportage, mais aussi des efforts déployés pour diffuser le plus largement possible ces programmes et là où cela existe faire participer le public au choix de ces programmes (dans certains pays on interroge les téléspectateurs pour leur demander sur quels sujets ils souhaiteraient avoir un reportage).

De ce fait, les membres du jury prendront également en compte la façon dont l'information a été collectée en privilégiant une approche « ascendante » plutôt que « descendante » de la collecte d'infos. Une vidéo supplémentaire de 5 minutes au maximum peut être fournie, si souhaité, pour expliquer la source de l'info.

Les membres du jury prendront également en compte la manière dont le reportage a été retravaillé pour diverses utilisations, incluant l'interactivité avec le public dans le cadre des médias sociaux. Par exemple, les membres du jury aimeraient savoir où et comment le contenu a été publié pour la première fois - que ce soit sur un écran de télévision ou via les réseaux sociaux ou d'autres moyens de consommation mobile.

## VIDEO JOURNALISME



Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes réalisés par deux VJs différents.

Ce prix, parrainé par la BBC, Royaume-Uni, récompense les meilleurs reportages réalisés par un vidéo journaliste, en mettant l'accent sur ceux qui utilisent un téléphone portable (MoJo).

Trois reportages différents doivent être présentés pour chaque inscription ; ils doivent avoir été tournés, montés et commentés par un seul et même journaliste, travaillant comme vidéo-journaliste et doivent illustrer son savoir-faire journalistique et technique ainsi que sa créativité. Durée du reportage : **entre 1 et 5 minutes chacun.**

Le jury recherchera un bon reportage d'actualité, bien structuré. Il faudra convaincre le jury que ces reportages auraient été moins efficaces s'ils avaient été tournés par une équipe.

Il faudra apporter des informations complémentaires sur les conditions de réalisation de ces reportages et notamment la preuve qu'ils ont bien été réalisés par un vidéo-journaliste qui a pris en charge toutes les facettes de la production (tournage, montage et commentaire).

Ces reportages pourront avoir été diffusés dans un journal régional, local ou dans un magazine régional ou en ligne.

Les membres du jury doivent être informés si des vidéo-journalistes ont eu recours à des smartphones (MoJo), et si tel est le cas, quel matériel ils ont utilisé.

Notez que ceci est une catégorie où les compétences techniques seront primordiales. Ce n'est pas juste le contenu éditorial qui sera évalué.

Il serait utile pour le jury de disposer d'un extrait du parallèle antenne comprenant le lancement en plateau afin de mieux saisir le contexte du reportage tourné par le vidéo-journaliste. A défaut, le script du lancement du reportage sera le bienvenu.

## JEUNE TALENT



Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes.

Ce prix, parrainé par la TVR, télévision roumaine et créé en l'honneur de Vanda Condurache, productrice, manager et formatrice de TVR, décédée lors d'un accident alors qu'elle rejoignait la Conférence annuelle de Bilbao en 2007.

Cette catégorie cherche à mettre en avant l'importance de faire émerger de jeunes talents pour les médias de service public et pour encourager ces jeunes professionnels à faire carrière au sein des médias de service public dans les régions.

C'est en mettant davantage en avant l'immense talent dans les régions qu'on garantira aux jeunes professionnels que la télévision régionale peut leur offrir un champ d'activités plus varié, conforme à leurs aspirations.

La limite d'âge pour le candidat est fixée à 30 ans maximum à la date de clôture de l'inscription (à justifier, si besoin). Il/elle doit être employé(e) à temps plein dans une télévision régionale, membre CIRCOM Regional ou intervenir régulièrement en tant que freelance dans cette station.

Sont admis dans cette catégorie : les reporters, les vidéo-journalistes ainsi que les présentateurs. Il serait utile que les juges puissent voir une grande variété de travaux à l'écran afin de pouvoir juger différents aspects du travail de présentation. Pas moins de 10 minutes et pas plus de 15 minutes de vidéo doivent être fournies.

Le formulaire d'inscription mettra en avant les qualités du candidat. Ce dernier devra également justifier :

- ses réalisations,
- fournir des attestations de professionnels seniors (pas exclusivement de sa télévision régionale)
- une vidéo démontrant les compétences mentionnées.

Si le/la candidat(e) a participé à une formation organisée par CIRCOM Regional, il serait utile d'en informer le jury.

La sélection se fera à la fois sur la base de vidéo, texte et autre information. Le jury se réserve en particulier le droit de demander des informations complémentaires à tout candidat, voire de se renseigner auprès de ses connaissances.

## DES QUESTIONS ?

Pour toute question relative à l'inscription sur le site internet ou à des problèmes d'accès au serveur, merci de vous adresser (en anglais) à : [Tonja Stojanac - it@circom-regional.eu](mailto:tonja.stojanac-it@circom-regional.eu) ou [tonja.stojanac@circom-regional.eu](mailto:tonja.stojanac@circom-regional.eu)

Pour toute question concernant le règlement, les critères et les catégories, merci de vous adresser (en anglais) à : Mojca Recek : [mojca.recek@rtvslo.si](mailto:mojca.recek@rtvslo.si)

Pour les inscriptions (France3) et des questions sur le règlement en français : [lucie.durand@francetv.fr](mailto:lucie.durand@francetv.fr)